



Développement des chalets de compostage dans les quartiers d'habitat dense de Besançon

Cadre de restitution : Programme Local de Prévention

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE



Sybert - Syndicat mixte de Besançon et de sa région

4 rue Gabriel Plançon
<https://www.sybert.fr/>

VAN PAASSEN

Prisca

Bourgogne-Franche-Comté

prisca.vanpaassen@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé ADMINISTRATION PUBLIQUE, RECYCLAGE DES DECHETS, BIODECHET, CONTENEUR

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

En 2008, les Elus du SYBERT ont pris la décision de fermer l'un des deux fours de l'UVE et de s'orienter vers une politique ambitieuse de réduction des déchets à la source pour passer de 50 000 à 30 000 tonnes d'OMR par an. Pour ce faire, le syndicat et ses adhérents se sont engagés dans la promotion de la prévention des déchets et du tri-recyclage, le développement du compostage de proximité et la mise en place de la tarification incitative (mise en place entre 2011 et 2013 sur tout le territoire). La promotion du compostage domestique a démarré en 1999 avec des ventes de composteurs à tarif préférentiel. A partir de 2009, le SYBERT a développé un nouveau service adapté à l'habitat collectif : le compostage en pied d'immeuble. Puis en 2012, un nouveau dispositif est mis en place dans les quartiers d'habitat les plus denses de Besançon : le chalet de compostage. Désormais, le SYBERT gère une douzaine de chalets de compostage desservant environ 5 000 foyers.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

- proposer une solution de recyclage de leurs biodéchets aux habitants de Besançon situés dans les secteurs d'habitat très dense de la Ville
- assurer directement la gestion des chalets de compostage des biodéchets et réduire au maximum les nuisances liées au compostage
- rendre les chalets de compostage facilement accessibles aux habitants concernés

- développer les actions de sensibilisation au tri des biodéchets autour des chalets de compostage en lien avec l'utilisation du compost dans les jardins.

Objectifs quantitatifs :

En 2012, le SYBERT s'était fixé comme objectif de mettre en place 15 chalets de compostage dans les secteurs d'habitat très dense de Besançon, dans un délai de 4 ans.

En 2016, le SYBERT s'est fixé comme objectif de pérenniser le fonctionnement des chalets de compostage en place : en premier lieu, maîtriser les nuisances liées au compostage et en second lieu, développer la participation des habitants.

Résultats quantitatifs:

De 2012 à 2016, le SYBERT a réalisé la construction de 14 chalets de compostage situés dans 7 quartiers différents :

- dans le Centre Ville de Besançon (quartiers Boucle et Chaprais) : 8 chalets de compostage ont été construits, dont 7 sur domaine public et gérés par le SYBERT et 1 situé en domaine privé, géré par une copropriété regroupant 180 logements ; tous ces chalets sont actuellement en fonctionnement et desservent une population d'environ 3 200 foyers. La participation est évaluée à environ 20% des foyers.

- dans les quartiers extérieurs au centre ville (Planoise, Palente, Butte, Montrapon, Saint Claude) : 6 chalets de compostage ont été construits sur domaine public de la Ville. Suite à des détériorations (vandalisme), 2 chalets de compostage ont été reconstruits (quartier de Planoise) et un chalet de compostage n'a pas été reconstruit après incendie (quartier Butte). Le chalet de compostage Olof Palme (quartier Palente) a été démonté en raison de la très faible participation des habitants et remplacé par des composteurs collectifs installés dans un jardin partagé du quartier. Actuellement, 4 chalets de compostage sont donc en fonctionnement pour une population d'environ 2 500 foyers. Le taux de participation est évalué à 7%.

De 2016 à 2018, les chalets de compostage ont fait l'objet de travaux de rénovation incluant la pose systématique de tôles perforées métalliques empêchant l'intrusion des rongeurs.

Résultats qualitatifs :

Les chalets de compostage sont globalement reconnus comme ayant leur utilité dans les secteurs d'habitat très dense. Les habitants qui les utilisent apprécient le service d'autant plus que l'accessibilité a été améliorée avec la mise en place de l'accès 24h/24 en 2017 via un système de cadenas à code. Le chalet de compostage est un bon outil permettant de mieux faire connaître les bienfaits du compostage et notamment l'utilité du compost pour enrichir les sols : le site de compostage permet en effet d'organiser des visites pour tout type de public, des démonstrations (retournement de compost, tamisage, récolte), des animations diverses sur le compostage.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action :

Le développement des chalets de compostage à Besançon a nécessité la mise en oeuvre de 4 types d'actions :

1°) conception de l'équipement et adaptation aux besoins du SYBERT

Le chalet de compostage est inspiré directement du pavillon de compostage conçu par l'association nantaise COMPOSTRI (2006). Ses principaux intérêts sont la compacité (espace au sol réduit) et son autonomie (cycle de compostage entier). Après achat d'un pavillon de compostage de 10 m³ en 2012, le SYBERT a obtenu les plans de fabrication de l'association COMPOSTRI ce qui lui a permis de concevoir un équipement adapté à ses besoins. Le chalet de compostage se compose d'une structure en bois (poteaux en Douglas, planches en Mélèze) et d'éléments métalliques (glissières pour les planches, couverture et tôles perforées pour éviter l'intrusion des rongeurs). Les chalets ont une capacité de 5 m³ ou 10 m³, ce qui correspond à 50 ou 100 foyers utilisateurs réguliers, permettant une valorisation de 5 à 10 tonnes de biodéchets par an. Le chalet de 10 m³ est constitué de 6 cellules couvertes : 2 cellules d'apport (1 m³) et 2 cellules de maturation (2 m³), 1 cellule pour la citerne d'eaux pluviales et 1 cellule pour le rangement du matériel. Une 7^e cellule (2 m³) accolée au chalet permet de stocker le broyat de branches qui sert de structurant. L'adaptation des plans de fabrication des chalets de compostage a été réalisée par le SYBERT pour intégrer de nouvelles fonctions (stockage du matériel, stockage eaux pluviales).

2°) recherche de terrains adaptés en vue de l'installation de chalets

Le choix d'implantation des chalets part donc d'une initiative du SYBERT et non d'une demande des habitants, contrairement au compostage en pied d'immeuble. A partir de 2012 le SYBERT a travaillé en étroite collaboration avec les services techniques de la Ville de Besançon pour identifier des sites potentiels d'installation des chalets (DGST, Voirie, Espaces Verts, Urbanisme, Domaines). Une fois le choix d'implantation validé par les services de la Ville de Besançon, le SYBERT étudie la faisabilité du projet puis élabore un dossier Déclaration Préalable de Travaux en vue d'une instruction par le service Urbanisme de la Ville. L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est aussi requis dans le secteur sauvegardé du centre ville. C'est dans ce secteur que les implantations sur domaine public sont les plus difficiles (usages nombreux, patrimoine sauvegardé, proximité des immeubles). Enfin, le SYBERT signe une convention avec la Ville de Besançon qui autorise le SYBERT à occuper le domaine public.

3°) fabrication et installation des chalets de compostage

Suite à un essai non concluant de consultation d'entreprises pour la fabrication des chalets de compostage (2012), le SYBERT a choisi de procéder différemment : après achat des matériaux (bois, métal) auprès d'entreprises locales, la construction des chalets est réalisée via un chantier d'insertion encadré par un éducateur technique spécialisé. Le délai de montage est compris entre 1 et 3 semaines suivant la nature du terrain qui nécessite des travaux de préparation plus ou moins importants.

4°) gestion des chalets de compostage

La gestion est manuelle et nécessite donc des moyens humains : pour gérer les apports frais, réaliser le transfert du compost d'une cellule à l'autre, pour brasser et aérer le compost, pour récolter le compost d'une cellule.

En 2012, le SYBERT a choisi de faire appel à une structure d'insertion pour assurer à la fois l'accueil du public et également la gestion des chalets. Sur la période 2012-2017, les chalets de compostage n'étaient accessibles au public que lors des permanences d'ouverture assurées 2 fois par semaine (4h00 en moyenne). L'agent d'accueil était chargé de peser les apports, vérifier la qualité, inscrire les nouveaux habitants, relever les températures et gérer l'ensemble du chalet.

A partir d'octobre 2017, le SYBERT a modifié les modalités d'accès en installant un cadenas à code sur chaque chalet : les habitants munis du code peuvent ainsi accéder 24h/24 pour déposer leurs biodéchets. Les habitants du quartier peuvent s'inscrire soit lors de l'inauguration du chalet soit après demande au SYBERT.

5°) Utilisation du compost

Le compost issu des chalets de compostage est utilisé localement : sur certains chalets l'intégralité du compost est utilisé par les usagers du quartier ; sur les chalets du centre ville la production est excédentaire et du compost est transféré pour être distribué dans d'autres quartiers de la Ville.

Planning:

2011-2012 : échanges avec l'association COMPOSTRI pour l'achat d'un pavillon de compostage et des plans de fabrication

juillet 2012 : installation du 1er chalet de compostage à Besançon

2012-2016 : recherche de sites d'implantation avec la Ville de Besançon et travaux d'installation des chalets

2016-2018 : travaux de rénovation, installation de toles métalliques perforées sur tous les chalets pour empêcher l'intrusion des rongeurs

octobre 2017 : accès 24h/24 sur les chalets avec installation des cadenas à code sur tous les chalets.

janvier 2018 : gestion en régie par le SYBERT de tous les chalets de compostage

Année principale de réalisation:

2013

Moyens humains :

Le développement des chalets de compostage a nécessité différents niveaux de compétences :

- 1 ingénieur pour la planification, la conduite des projets, la négociation avec les services techniques de la Ville, la recherche de financements, l'élaboration des marchés publics correspondants, les actions de communication, les partenariats (associations de quartier, comités de quartiers, jardins, ...), l'organisation des inaugurations

- 1 technicien : conception du chalet (adaptation des plans de fabrication), supervision des chantiers de construction, supervision du prestataire de services, programmation et suivi des opérations de maintenance, organisation des distributions de compost

- des agents techniques : sur la période avec accueil du public, la gestion des 14 chalets de compostage étaient assurés par 4 agents en insertion (20h/semaine). Depuis octobre 2017, la gestion des 12 chalets de compostage ainsi que leur maintenance est assurée par 2 adjoints techniques du SYBERT encadrés par un technicien.

Moyens financiers :

Le coût d'investissements liés à la fabrication et l'installation d'un chalet de compostage (hors temps d'ingénierie de projet) sont de l'ordre de 6 000 à 9 000 € HT et comprennent :

- coût de l'achat des matériaux

- coût des travaux de préparation du terrain (enlèvement de l'enrobé, nivellement, pose d'un lit de sable et dallages)

- coût des travaux de montage du chalet via le chantier d'insertion (1 équipe de 6 jeunes en insertion encadré par 1 éducateur technique spécialisé)

Les coûts de fonctionnement sont de l'ordre de 80 000 €/an pour 12 chalets, ils comprennent :

- les coûts de gestion des chalets
- le coût de la maintenance des équipements.

Moyens techniques :

- achat d'outils de compostage : fourches, pelles, seaux, caisse à outils pour la maintenance
- achat d'un véhicule et d'une remorque pour assurer la gestion des chalets et le transport de matériel ou de compost.
- achat de matériaux pour la fabrication puis la maintenance des chalets

Partenaires mobilisés :

- la Ville de Besançon pour le choix et la validation des sites d'implantation
- l'association COMPOSTRI pour la fourniture des plans de fabrication du pavillon de compostage
- les bailleurs sociaux : pour relayer l'information auprès des locataires, dans les secteurs d'habitat social où sont implantés des chalets
- l'ADDSEA structure départementale d'insertion pour la construction des chalets.
- la Régie des Quartiers de Besançon pour la gestion des chalets et l'accueil des habitants de 2012 à 2017.

Les partenaires financiers mobilisés sont : l'ADEME, le Département et l'Union Européenne pour le financement des équipements

VALORISATION

Facteurs de réussite :

- un portage politique fort de la part des Elus du SYBERT en faveur du développement du compostage partagé et la décision de développer les moyens humains et financiers en conséquence
- le développement d'un service dédié au compostage de proximité au sein du SYBERT (1 ingénieur, 1 technicien, des agents techniques)
- des campagnes de communication et des actions de sensibilisation ciblées sur l'habitat collectif qui ont permis de faire adhérer les habitants concernés au tri des biodéchets

Difficultés rencontrées :

- l'acceptation et l'intégration de l'équipement chalet en centre ville où les contraintes foncières et

architecturales sont fortes (patrimoine sauvegardé), d'où un nombre d'implantations insuffisantes au regard du nombre d'habitants souhaitant trier leurs biodéchets

- la sensibilisation des habitants en habitat social dense via différentes actions (animations en pied d'immeuble, visites en porte en porte, campagne de communication) a des limites car d'une part les leviers incitatifs ne fonctionnent pas (redevance incitative, protection environnement) et d'autre part la population se renouvelle régulièrement ce qui nécessite une présence régulière dans les quartiers. D'où une participation aux chalets dans ces secteurs qui stagne ou diminue dans le temps.

- des risques sanitaires élevés liés à la présence importante de rongeurs dans les chalets (en 2015-2016) : ces problèmes ont été résolus par la mise en place de tôles perforées métalliques afin d'empêcher l'intrusion des rongeurs par le fond ou par les côtés.

Recommandations éventuelles:

- il est important de bien réfléchir aux modalités de gestion des chalets dans la phase étude de projet : comment seront réalisés les apports (mise en place de permanence d'ouverture, apport libre 24h/24 ou accès réservé ?), comment seront-ils gérés (au moment des apports s'il y a une permanence par exemple ou en différé), par qui seront-ils gérés (par un bénévole, par la collectivité ou par un prestataire ?), quelle sera la source d'approvisionnement en structurant ?

- en milieu urbain dense, nous recommandons une distance minimale de 100 mètres des immeubles habités afin de ne pas générer des nuisances olfactives (produites surtout dans les phases de retournement du compost)

- la filière d'utilisation du compost doit être étudiée en amont, surtout si la collectivité envisage de développer les chalets à grande échelle : le compost devant être utilisé localement, il est nécessaire de tenir compte de cette question dès la faisabilité du projet.

Type de programme :
Programme Local de Prévention

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.